

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 487

présenté par

Mme Clapot, Mme Rauch, Mme Peyron, M. Maire, M. Krabal, Mme Sarles, M. Marilossian,  
M. Claireaux, M. Raphan, M. Touraine, Mme Claire Bouchet, Mme Dupont, Mme Vanceunebrock  
et Mme Krimi

-----

**ARTICLE 9**

Après le mot :

« commission »

Rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« répond avec diligence aux éventuelles demandes d'évaluation dont elle est saisie par le  
Parlement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reformule les devoirs de la Commission d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales par rapport aux demandes du Parlement.